



FAQ habitants — Projet La-Neuve

Réf. IFN/2026/FAQ-01 · Version 1.2

Cellule de projet interfédérale La-Neuve · Scénario 2033 · Dernière mise à jour : 12 août 2026

Questions fréquentes pour les habitants et personnes intéressées. Réponses dans le cadre du Scénario 2033.

Tervuren-la-Neuve et Overijse-la-Neuve existent-elles réellement ?

Non. Ce sont des communes conceptuelles dans le Scénario 2033, une exploration menée par la Cellule de projet interfédérale.

Les autorités ont-elles pris une décision officielle ?

Non. L'annonce conjointe existe uniquement dans le scénario. Aucune décision gouvernementale réelle n'a été prise.

Quelqu'un est-il obligé de déménager ?

Non. L'installation est volontaire. Personne n'est invité ni obligé de déménager.

La langue est-elle une condition pour habiter ?

Non. Langue, origine ou nationalité ne sont pas des conditions d'admission. Le français est la langue administrative, pas une condition de résidence.

Les néerlandophones peuvent-ils y habiter ?

Oui. Logements et équipements sont ouverts à tous.

Existe-t-il des primes de déménagement liées à la langue ?

Non. Les aides éventuelles (prêt starter, prime énergie, etc.) reposent sur des critères objectifs tels que le revenu et la composition du ménage.

Où se situeront exactement les communes ?

Aucun site ni parcelle n'a été choisi. La zone de recherche est située conceptuellement en Brabant wallon, par rapport à Bruxelles et Wavre.

Quel est le lien avec la législation linguistique ?

Le scénario prévoit des communes en région de langue française, avec le français comme langue administrative, sans modifier le statut des communes flamandes existantes.

Qu'en est-il de l'enseignement et de l'accueil ?

Dans le scénario, l'enseignement est francophone. Une information publique en néerlandais reste disponible.

Qui coordonne le projet ?

La Cellule de projet interfédérale La-Neuve (cellule fictive dans le Scénario 2033). Presse : Claire Fontaine, +32 2 555 20 33.

Les chiffres (logements, crèches) sont-ils définitifs ?

Non. Ce sont des estimations de scénario (Cellule 2026), non une programmation approuvée.

Le projet vise-t-il les habitants francophones ou néerlandophones ?

Non. Il concerne la politique linguistique et les choix administratifs, non la valeur ou les droits des habitants.

Document de simulation — Scénario 2033. Aucune décision gouvernementale réelle ni dossier de permis.